

Bruxelles, le 30 mai 2018
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0199 (COD)**

9536/18
ADD 1

FSTR 24
REGIO 32
FC 25
CADREFIN 51
RELEX 482
IA 152
CODEC 901

PROPOSITION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	30 mai 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 374 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant dispositions particulières relatives à l'objectif "Coopération territoriale européenne" (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 374 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2018) 374 final - ANNEXE



Strasbourg, le 29.5.2018
COM(2018) 374 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur

{SEC(2018) 268 final} - {SWD(2018) 282 final} - {SWD(2018) 283 final}

ANNEXE

MODÈLE POUR LES PROGRAMMES INTERREG

CCI	[15 caractères]
Intitulé	[255]
Version	
Première année	[4]
Dernière année	[4]
Éligible à compter du	
Éligible jusqu'au	
N° de la décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative du programme	[20]
Date d'entrée en vigueur de la décision modificative du programme	
Régions NUTS couvertes par le programme	
Volet d'Interreg	

1. Stratégie du programme: principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

1.1. Zone couverte par le programme (non requis pour les programmes Interreg du volet 4)

Référence: article 17, paragraphe 4, point a); article 17, paragraphe 9, point a).

Champ de texte [2 000]

1.2. Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales, des besoins communs en matière d'investissements et de la complémentarité avec d'autres formes de soutien, des enseignements tirés de l'expérience passée, ainsi que des stratégies macrorégionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes lorsque la zone du programme est couverte entièrement ou partiellement par une ou plusieurs stratégies

Référence: article 17, paragraphe 4, point b); article 17, paragraphe 9, point b).

Champ de texte [50 000]

1.3. Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de

**soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans
l'infrastructure transfrontalière**

Référence: article 17, paragraphe 4, point c).

Tableau 1

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			[2 000 par objectif]

2. Priorité [300]

Référence: article 17, paragraphe 4, points d) et e).

2.1. Titre de la priorité (répété pour chaque priorité)

Référence: article 17, paragraphe 4, point d).

Champ de texte: [300]

Ceci est une priorité à la suite d'un transfert effectué au titre de l'article 17, paragraphe 3.

2.1.1. Objectif spécifique (répété pour chaque objectif spécifique retenu, pour les priorités autres que l'assistance technique)

Référence: article 17, paragraphe 4, point e).

2.1.2. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Référence: article 17, paragraphe 4, point e) i); article 17, paragraphe 9, point c) ii).

Champ de texte [7 000]

Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Champ de texte [2 000]

Pour les programmes Interreg du volet 4:

Référence: article 17, paragraphe 9, point c) i).

Définition d'un bénéficiaire unique ou d'une liste limitée de bénéficiaires et procédure d'octroi

Champ de texte [7000]

2.1.3. Indicateurs

Référence: Article 17, paragraphe 4, point e) ii); article 17, paragraphe 9, point c) iii).

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure [255]	Valeur intermédiaire (2024) [200]	Valeur cible finale (2029) [200]

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques

2.1.4. Les principaux groupes cibles

Référence: article 17, paragraphe 4, point e) iii); article 17, paragraphe 9, point c) iv).

Champ de texte [7 000]

2.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

Référence: article 17, paragraphe 4, point e) iv).

Champ de texte [7 000]

2.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Référence: article 17, paragraphe 4, point e) v).

Champ de texte [7 000]

2.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Référence: article 17, paragraphe 4, point e) vi); article 17, paragraphe 9, point c) v).

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d’application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

2.T. Priorité «Assistance technique»

Référence: article 17, paragraphe 4), point f) CTE

Champ de texte [8 000]

Priorité n°	Fonds	Code	Montant (en EUR)

3. Plan de financement

Référence: Article 17, paragraphe 4, point g)

3.1 Enveloppe financière par année

Référence: article 17, paragraphe 4, point g) i); article 17, paragraphe 5, points a) i) à iv).

Tableau 7

Fonds	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
FEDER								
CTF IAP III ¹								
CTF voisinage ²								
IAP III ³								
IVDCI ⁴								
Programme PTOM Groenland ⁵								
Programme PTOM ⁶								

¹ Volet 1, coopération transfrontalière extérieure

² Volet 1, coopération transfrontalière extérieure

³ Volets 2 et 4

⁴ Volets 2 et 4

⁵ Volets 2 et 4

⁶ Volets 3 et 4

<i>Fonds Interreg⁷</i>								
Total								

3.2 Enveloppe financière totale par fonds et cofinancement national

Référence: article 17, paragraphe 4, point g) ii).; article 17, paragraphe 5, points a) i) à iv); article 17, paragraphe 5, point b).

⁷ *FEDER, IAP III, IVDCI ou programme PTOM lorsque l'aide est versée en tant que montant unique au titre des volets 2 et 4.*

Tableau 8*

N° OS ou AT	Priorité	Fonds (selon le cas)	Base de calcul pour le soutien de l'UE (dépenses totales ou publiques)	Contribution de l'UE (a)	Contribution nationale (b)=(c)+(d)	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Total (e)=(a)+(b)	Taux de cofinancement (f)=(a)/(e)	Contributions des pays tiers (pour information)
						National public (c)	National privé (d)			
	Priorité 1	FEDER								
		CTF IAP III ⁸								
		CTF voisinage ⁹								
		IAP III ¹⁰								
		IVDCI ¹¹								
		Programme PTOM Groenland ¹²								
		Programme PTOM ¹³								
		Fonds Interreg ¹⁴								
	Priorité 2	(fonds comme ci-dessus)								
	Total	Tous fonds confondus								
		FEDER								
		CTF IAP III								
		CTF voisinage								
		IAP III								
		IVDCI								
		Programme PTOM Groenland								
		Programme PTOM								
		Fonds Interreg								
	Total	Tous fonds confondus								

⁸ Volet 1, coopération transfrontalière extérieure

⁹ Volet 1, coopération transfrontalière extérieure

¹⁰ Volets 2 et 4

¹¹ Volets 2 et 4

¹² Volets 2 et 4

¹³ Volets 3 et 4

¹⁴ FEDER, IAP III, IVDCI ou programme PTOM lorsque l'aide est versée en tant que montant unique au titre des volets 2 et 4.

* Avant l'examen à mi-parcours, ce tableau inclut uniquement les montants pour les années 2021 à 2025.

4. Mesures prises pour associer les partenaires du programme concernés à la préparation du programme Interreg et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Référence: article 17, paragraphe 4, point h).

Champ de texte [10 000] Tous fonds confondus

5. Approche en matière de communication et de visibilité du programme Interreg, budget prévu y compris

Référence: article 17, paragraphe 4, point i).

Champ de texte [10 000]

6. Modalités de mise en œuvre

6.1. Autorités responsables des programmes

Référence: article 17, paragraphe 7, point a).

Tableau 10

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution [255]	Nom de la personne de contact [200]	Adresse électronique [200]
Autorité de gestion			
Autorité nationale (pour les programmes auxquels participent des pays tiers, le cas échéant)			
Autorité d'audit			
Groupe d'auditeurs (pour les programmes auxquels participent des pays tiers, le cas échéant)			
Organisme auquel les paiements doivent être versés par la Commission			

6.2. Procédure d'établissement du secrétariat conjoint

Référence: article 17, paragraphe 7, point b).

Champ de texte [3 500]

6.3 Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

Référence: article 17, paragraphe 7, point c).

Champ de texte [10 500]

ANNEXES

- Carte de la zone couverte par le programme
- **Remboursement de dépenses éligibles, de la Commission à l'Etat membre, fondé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires**
- **Financement non lié aux coûts**

Annexe 1: Carte de la zone couverte par le programme

Annexe 2: Remboursement de dépenses éligibles, de la Commission à l'Etat membre, fondé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires

Remboursement de dépenses éligibles, de la Commission à l'Etat membre, fondé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires

Modèle à utiliser pour soumettre des données à l'examen de la Commission

(article 88 du RPDC)

Date de soumission de la proposition	
Version actuelle	

A. Synthèse des principaux éléments

Priorité	Fonds	Proportion estimée de la dotation financière totale au titre de la priorité à laquelle s'appliqueront les OSC en % (estimation)	Type(s) d'opération		Nom du ou des indicateurs correspondants		Unité de mesure de l'indicateur	Type d'OSC (barèmes standard de coûts unitaires, montants forfaitaires ou taux forfaitaires)	Barèmes standard de coûts unitaires, montants forfaitaires ou taux forfaitaires correspondants
			Code	Description	Code	Description			

B. Détails par type d'opération (à compléter pour chaque type d'opération)

L'autorité de gestion a-t-elle reçu un soutien d'une entreprise extérieure pour établir les coûts simplifiés ci-dessous?

Si la réponse est oui, veuillez préciser quelle entreprise: **Oui/Non - Nom de l'entreprise**
extérieure

Types d'opération:

1.1. Description de l'opération	
1.2 Priorité / objectif(s) spécifique(s) concerné(s)	
1.3 Nom de l'indicateur ¹⁵	
1.4 Unité de mesure de l'indicateur	
1.5 Barème standard de coûts unitaires, montant forfaitaire ou taux forfaitaire	
1.6 Montant	
1.7 Barème standard de coûts unitaires, montant forfaitaire ou taux forfaitaire	
1.8 Ces catégories de coûts couvrent-elles toutes les dépenses éligibles pour l'opération? (O/N)	
1.9 Méthode d'ajustement	
1.10 Vérification de la réalisation de l'unité de mesure - veuillez décrire le ou les documents qui seront utilisés pour vérifier la réalisation de l'unité de mesure - veuillez décrire ce qui sera contrôlé durant les vérifications de gestion (y compris sur place) et par qui - veuillez décrire les modalités prévues pour la collecte et le stockage des données/documents	
1.11 Éventuels problèmes ou incitations non intentionnels causés par cet indicateur, comment ils pourraient être atténués et niveau de risque estimé.	
1.12 Montant total (national et de	

¹⁵ Il est possible de mentionner plusieurs indicateurs pour un type d'opération (par exemple, un indicateur de réalisation et un indicateur de résultat). Dans ce cas, les champs 1.3 à 1.11 doivent être remplis pour chaque indicateur.

l'UE) dont le remboursement est attendu	
---	--

C: Calcul du barème standard de coûts unitaires, des montants forfaitaires ou des taux forfaitaires

1. Source des données utilisées pour calculer le barème standard de coûts unitaires, les montants forfaitaires ou les taux forfaitaires (qui a produit, collecté et enregistré les données; endroit où les données sont stockées; dates limites; validation, etc.):

--

2. Veuillez préciser pour quelles raisons la méthode de calcul proposée est pertinente pour ce type d'opération:

--

3. Veuillez préciser comment les calculs ont été faits, en incluant en particulier toutes les hypothèses faites en termes de qualité et de quantité Le cas échéant, des données statistiques et des valeurs de référence doivent être utilisées et jointes à la présente annexe dans un format qui pourra être utilisé par la Commission.

--

4. Veuillez expliquer comment vous avez veillé à ce que seules les dépenses éligibles soient incluses dans le calcul du barème standard de coûts unitaires, du montant forfaitaire ou du taux forfaitaire.

--

5. Évaluation par la ou des autorités d'audit de la méthode de calcul ainsi que des montants et des modalités afin d'assurer la vérification, la qualité, la collecte et le stockage des données:

--

Annexe 3: Financement non lié aux coûts

Modèle à utiliser pour soumettre des données à l'examen de la Commission

(article 89 du RPDC)

Date de soumission de la proposition	
Version actuelle	

A. Synthèse des principaux éléments

Priorité	Fonds	<i>Le montant couvert par le financement non lié aux coûts</i>	Type(s) d'opération	Conditions à remplir/résultats à atteindre	Nom du ou des indicateurs correspondants		Unité de mesure de l'indicateur
					Code	Description	
Le montant total couvert							

B. Détails par type d'opération (à compléter pour chaque type d'opération)

Types d'opération:

1.1. Description de l'opération			
1.2 Priorité / objectif(s) spécifique(s) concerné(s)			
1.3 Conditions à remplir/résultats à atteindre			
1.4 Date butoir pour la réalisation des conditions ou des résultats à atteindre			
1.5 Définition de l'indicateur pour les éléments livrables			
1.6 Unité de mesure de l'indicateur pour les éléments livrables			
1.7 Éléments livrables intermédiaires (le cas échéant) qui entraînent un remboursement par la Commission et calendrier des remboursements	Éléments livrables intermédiaires	Date	Montants
1.8 Montant total (y compris le financement de l'UE et national)			
1.9 Méthode d'ajustement			
1.10 Vérification de la réalisation du résultat ou de la condition (et, le cas échéant, des éléments livrables intermédiaires) - veuillez décrire le ou les documents qui seront utilisés pour vérifier la réalisation du résultat ou de la condition - veuillez décrire ce qui sera contrôlé durant les vérifications de gestion (y compris sur place) et par qui - veuillez décrire les modalités prévues pour la collecte et le stockage des données/documents			
1.11 Modalités pour assurer la piste d'audit Veuillez énumérer le ou les organismes responsables pour ces			

modalités.	
------------	--